

**AUTORISATION DE TRAVAUX**  
**DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT**



N° AT 033 441 25 00005 déposé le 03/10/2025

<b>Par :</b>	<b>SCI LACA,</b>
<b>Demeurant</b> <b>à :</b>	<b>LA GRUPPE</b> <b>33390 CARS</b>
<b>Sur un</b> <b>terrain sis à</b> <b>:</b>	<b>33390 Saint-Martin-Lacaussade</b> <b>441 B 2379</b>
<b>Nature des</b> <b>Travaux :</b>	<b>Changement activité + division cellule</b>

**Le Maire de la commune de Saint-Martin-Lacaussade**

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L122-3, L122-6, L1281-2 et L161.1 à L165-7 et les articles R122-5 à R122-21, R122-30, R122-31, R122-35 et R162-1 à R165-21,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L111-8 et R425-15,

Vu la demande d'autorisation de travaux susvisée

Vu l'avis Favorable de DDTM - Commission ACCESSIBILITE - SHLCD - QC en date du 18/11/2025, annexé au présent arrêté

Vu l'avis Favorable tacite de Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 23/12/2025

**A R R E T E**

**Article 1**

Les travaux décrits dans la demande d'autorisation de travaux susvisée peuvent être entrepris en respectant les prescriptions émises par la commission de sécurité incendie dans son rapport ci-joint annexé.

Saint-Martin-Lacaussade, le 15/01/2026

Le Maire,  
Julien BEDIS



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales,

**INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT**

**DROITS DES TIERS :** La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.